

de travail sur lequel la commission doit faire des propositions. Effectivement, souvent, ces

creation d'une nouvelle bourse...
lote». A compter du 1^{er} octobre, tout jeune de moins de 21 ans, titulaire du BIA et qui obtien

Les aides pour les jeunes :

Bourses « Objectif Pilote » : nouveautés en rouge.

Les bourses sont destinées aux jeunes élèves pilotes de moins de 21 ans (ou moins de 22 ans s'ils ont déjà obtenu une bourse avant leurs 21 ans). Les demandes sont à effectuer par l'aéroclub dans SMILE, du 1^{er} oct. 2018 au 30 sept. 2019.

- 1^{er} lâché solo : 335 €.
- Brevet de base ou LAPL modulaire : 335 €.
- Brevet de base ou LAPL modulaire + BIA : 500 €.
- PPL théorique ou LAPL théorique (2 possibilités) :
 - le jeune est titulaire du BIA (uniquement) : 75 €.
 - le jeune est titulaire d'une licence Jeunes Ailes et du BIA : 100 €.
- PPL ou LAPL complet : 670 €.
- Qualification FCL 800 (anciennement « Voltige 1^{er} cycle ») : 335 €.
- Qualification montagne : 335 €.
- Qualification hydravion : 335 €.
- Qualification de site outre-mer : 335 €.
- Qualification IFR / vol de nuit : 335 €.